

AFFAIRE No 51 - CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SQUASH A BELLEPIERRE  
RESILIATION DU MARCHE PASSE AVEC L'ENTREPRISE HELP

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Un marché a été passé, le 27 août 1987, avec l'entreprise HELP ! pour la poursuite et la finition des travaux de la Salle de Squash de Bellepierre.

La date contractuelle de fin de ces travaux était fixée au 7 décembre 1987.

Suite à l'arrêt total de ceux-ci, constaté depuis le 29 février dernier, une lettre de mise en demeure a été envoyée à l'entreprise pour lui demander de reprendre lesdits travaux avant le 14 mars 1988.

Cette mise en demeure étant restée sans effet, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser :

- à résilier le marché passé avec l'entreprise HELP ! défaillante ;
- à consulter d'autres entreprises, et à passer un marché négocié avec celle présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets cette affaire aux voix.

D.C.M. affichée en Mairie,  
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,  
Le 6 avril 1988

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions des Travaux Publics et des Finances

Elles émettent un avis favorable.

D.C.M. affichée en Mairie,  
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,  
Le 6 avril 1988

M. GERARD G. : La construction d'une salle de squash n'était certainement pas une priorité à Bellepierre.

Ceci étant dit, pourquoi est-ce qu'on avait retenu l'Entreprise HELP ! ? Et, pourquoi a-t-elle fait faillite ? Pourrait-on le savoir ?

LE MAIRE : Nous avons retenu cette entreprise parce que c'était la moins disante.

M. FOURNEL : Cette affaire est plus complexe qu'il n'y paraît : les travaux de construction de la Salle de Squash de Bellepierre n'ont pas été commencés par cette entreprise, mais par une autre qui, elle également, a abandonné le chantier -il s'agissait alors d'un artisan-.

Nous avons, par la suite, lancé une deuxième consultation pour la poursuite de ce projet, il y a cinq mois environ. Cela a alors été confié à l'Entreprise HELP ! -qui nous avait, par ailleurs, donné satisfaction sur une opération d'ateliers en milieu urbain situés Rue du Moulin-à-vent-. Sur ce présent chantier, les choses se déroulent mal. C'est là un exemple de l'activité des entreprises. On ne peut rien y faire.

Actuellement, le chantier du Squash est arrêté ; l'entrepreneur l'a déserté. Par lettre recommandée, nous l'avons mis en demeure de reprendre les travaux -ce qu'il n'a pas fait-. Nous vous demandons donc de résilier le marché correspondant.

Il est fort probable qu'il y ait une troisième entreprise qui reprenne ce projet qui est très mal parti.

LE MAIRE : Y a-t-il encore des intervenants ?

Je mets cette affaire aux voix. Opposition ? Abstention ?

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.